

Le 18/09/2019 à 18:48, > Patrice PAUL (par Internet) a écrit :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête en cours liée au projet d'aménagement de la RNOB, je vous fais part des observations suivantes, en tant que résident au sein du hameau de Jou, commune de VASSELAY :

1° COUPURE DU HAMEAU DE JOU AVEC LE RESTE DE LA COMMUNE DE VASSELAY

La construction d'un giratoire entre la route de Jou, la RD58 et la future rocade va rendre obligatoire l'emprunt d'une chaussée à très grande circulation pour rejoindre, depuis Jou, le bourg de la commune.

Cet aménagement va être **particulièrement dangereux** pour les piétons (peu nombreux il est vrai), mais aussi et surtout les vélos (plus nombreux) qui emprunteront ce giratoire, au regard de la configuration des lieux (fin de portion à 2 x 2 voies = vitesse élevée). Le hameau de Jou sera alors isolé du reste de la commune de VASSELAY et de son bourg, où se concentrent les activités de la commune (école, bibliothèque, garderie, la poste, clubs de sports...).

L'utilisation d'autres itinéraires, notamment via des chemins de terre, n'est pas envisageable compte tenu de leur très grande déformation (ornières) liée au passage d'engins agricoles.

Le hameau de Jou a vu récemment l'installation de plusieurs familles ou jeunes couples, augmentant pourtant la demande de mobilité.

Un franchissement dédié aux piétons et cyclistes, inférieur ou supérieur, doit être prévu à proximité du giratoire afin de maintenir un lien essentiel entre les habitants de Jou et leur commune.

A l'heure où le contexte climatique impose de plus en plus des modes de transport "propres", il est inconcevable qu'un projet de cette envergure n'intègre pas cet aménagement !

Le projet de la RNOB prévoit, semble-t-il, un tunnel à chauve-souris. Très bien. Mais pour les riverains qui utilisent leur vélo ? Rien. Pas de passage sécurisé !

Ce n'est pas compréhensible, d'autant que les dispositions de la future loi sur les mobilités s'efforcera de favoriser les mobilités "propres", s'appuyant sur trois piliers fondamentaux :

"- investir plus et mieux dans les transports du quotidien,

- faciliter le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer

- engager la transition vers une mobilité plus propre"

(voir document joint issu du Ministère de la transition écologique et solidaire)

A minima, un dispositif de franchissement sécurisé du giratoire me paraît essentiel, sauf à déplorer des accidents à l'avenir...

2° ETUDES ACOUSTIQUES

L'étude acoustique révèle en page 11/100 que les estimations ont été réalisées sur la base d'une vitesse limitée à 90 km/h.

Or, sauf erreur de ma part, certaines sections seront limitées à 110 km/h, notamment à proximité de Jou.

Dès lors, quelle valeur faut-il donner aux différentes modélisations présentées ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces observations, qui, au delà d'un point de vue strictement personnel, me paraissent avoir une portée générale et ainsi bénéficier à l'ensemble des habitants du hameau de Jou dont la population ne cesse de croître.

Respectueusement.